

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de Saint-Dominique tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 16 janvier 2018** à compter de **20 h.**

À laquelle sont présents :

Monsieur Hugo Mc Dermott, conseiller  
Madame Stéphanie Lambert, conseillère  
Madame Marie-Josée Beauregard, conseillère  
Monsieur Jean-François Morin, conseiller  
Madame Lise Bachand, conseillère  
Monsieur Vincent Perron, conseiller  
Monsieur Robert Houle, maire

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Robert Houle.

Est également présente :

Madame Christine Massé, directrice générale et secrétaire-trésorière

## **ORDRE DU JOUR**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. CONSULTATION PUBLIQUE**
- 4. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. CONSEIL :**
  - 5.1 Adoption des procès-verbaux - Séance ordinaire du 5 décembre, séances extraordinaires du 11 décembre 2017
  - 5.2 Adoption des comptes à payer
  - 5.3 Dérogation mineure numéro 17-04 - Déroger aux distances séparatrices suite au projet d'augmentation du cheptel et agrandissement d'un bâtiment d'élevage existant au 1434, 7e Rang (lot 2 210 343)
  - 5.4 Comité consultatif d'urbanisme - Mandats
  - 5.5 Formation des élus
  - 5.6 Politique de reconnaissance
  - 5.7 Pavage nouveau secteur - Services professionnels d'ingénierie pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux
  - 5.8 Achat de module pour débitmètre
  - 5.9 CBVDF - Demande d'appui financier
  - 5.10 CBVDM - Demande d'appui financier
  - 5.11 Office municipal d'habitation des Maskoutains et d'Acton - Nomination d'un représentant
  - 5.12 Service des incendies - Embauche de nouveaux candidats

6. **LÉGISLATION :**
  - 6.1 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2018-331 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus
  - 6.2 Adoption du projet de règlement numéro 2018-331 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus
7. **SERVICE DE L'URBANISME :**
  - 7.1 Rapport du service
8. **SERVICE TECHNIQUE :**
  - 8.1 Rapport du service des eaux usées
9. **SERVICE DE L'AQUEDUC :**
  - 9.1 Rapport d'exploitation - Station de traitement de l'eau potable
10. **CORRESPONDANCE :**
  - 10.1 Sommaire de la correspondance
11. **DIVERS :**
12. **LEVÉE DE LA SESSION**

## 1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire, Robert Houle, ouvre la séance.

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-1**

## 2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Stéphanie Lambert  
**APPUYÉE DE :** la conseillère Marie-Josée Beauregard  
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour en retirant le point 5.6.

**ADOPTÉE**

## 3. **CONSULTATION PUBLIQUE**

- **Dérogation mineure DM17-04 - Déroger aux distances séparatrices suite au projet d'augmentation du cheptel et augmentation d'un bâtiment d'élevage**

En conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et tel que mentionné dans l'avis public, une période est mise à la disposition de l'assistance pour poser des questions ou émettre des commentaires relativement au projet de règlement mentionné en rubrique.

## 4. **PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

5. **CONSEIL :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-2**

5.1. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX - SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE, SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 11 DÉCEMBRE 2017**

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie des procès-verbaux mentionnés en rubrique;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Lise Bachand

**APPUYÉE DE :** la conseillère Stéphanie Lambert

et résolu à l'unanimité :

QUE soit adopté les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 décembre 2017 et des séances extraordinaires du 11 décembre 2017 à 19 h, 19 h 15 et 19 h 30, tels que rédigés et d'en approuver les signatures.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-3**

5.2. **ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jean-François Morin

**APPUYÉ DE :** le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

QUE la liste des comptes à payer au 16 janvier 2018 soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

- Salaires (semaine 48 à 52) en 2017 : 40 201,80 \$
- Salaires (semaine 1 à 1) en 2018 : 9 377,21 \$

Déboursés déjà payés :

- Chèques C0011206 à C0011218 en 2017: 10 727,11 \$
- Chèques manuels M0007435 à M0007435 en 2017 : 11,50 \$
- Accès D L1700175 à L1700195 en 2017 : 48 230,75\$
- Accès D L1800001 à L1800001 en 2018 : 418,02 \$
- Paiements directs P1700190 à P1700213 en 2017 : 9 028,46\$

Déboursés à payer :

- Chèques C0011219 à C0011263 en 2017 : 116 702,79 \$
- Chèques C0011264 à C0011273 en 2018 : 30 023,88\$

**Total : 264 721,52 \$**

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-4**

##### **5.3. DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 17-04 - DÉROGER AUX DISTANCES SÉPARATRICES SUITE AU PROJET D'AUGMENTATION DU CHEPTEL ET AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT D'ÉLEVAGE EXISTANT AU 1434, 7E RANG (LOT 2 210 343)**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure afin de statuer sur une demande de dérogation mineure relative aux distances séparatrices suite au projet d'augmenter le cheptel et d'agrandir un bâtiment d'élevage existant au 1434, 7e Rang (lot 2 210 343);

CONSIDÉRANT QUE le poulailler était existant avant l'implantation de la résidence située au 1448, 7<sup>e</sup> rang;

CONSIDÉRANT QUE les vents dominants sont orientés dans le sens opposé aux résidences visées par la présente demande de dérogation;

CONSIDÉRANT QUE le projet est situé dans la zone agricole dynamique A-1 tel que présenté dans le Schéma d'aménagement de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires des résidences visées n'ont pas exprimé leurs opinions ou intentions quant au projet projeté;

CONSIDÉRANT la tenue d'une rencontre des membres du comité consultatif d'urbanisme à ce sujet et la recommandation favorable à l'égard du projet;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Lise Bachand

**APPUYÉE DE :** la conseillère Stéphanie Lambert

et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure sous la condition de procéder à l'installation d'une haie brise-vent dans le prolongement du bâtiment visé par l'agrandissement et la propriété où est située la résidence du 1448, 7<sup>e</sup> rang.

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-5**

##### **5.4. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - MANDATS**

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est composé d'un élu et de quatre citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de messieurs Benoit Chicoine et Jean-Claude Chicoine se terminaient le 31 décembre 2018 et que ceux-ci souhaitent poursuivre leur présence sur ce comité;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jean-François Morin

**APPUYÉ DE :** la conseillère Marie-Josée Beauregard

et résolu à l'unanimité :

D'OFFICIALISER ainsi le Comité consultatif d'urbanisme pour l'année en cours avec les personnes suivantes :

- Madame Lise Bachand, représentante du Conseil municipal, **jusqu'au 31 décembre 2019**
- Monsieur Jean-Claude Chicoine, représentant des citoyens, **jusqu'au 31 décembre 2019**
- Monsieur Benoit Chicoine, représentant des citoyens, **jusqu'au 31 décembre 2019**
- Madame Carolanne Pineault, représentante des citoyens, **jusqu'au 31 décembre 2018**
- Madame Irène Drouin, représentante des citoyens, **jusqu'au 31 décembre 2018**

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-6**

#### **5.5. FORMATION DES ÉLUS**

CONSIDÉRANT les diverses formations données par la FQM;

CONSIDÉRANT QUE la formation sur *le comportement éthique* est obligatoire pour les nouveaux élus municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Hugo Mc Dermott

**APPUYÉ DE :** la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER les inscriptions aux formations suivantes :

- Le comportement éthique
- Les rôles et responsabilités des élus

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente disposition sont disponibles à même le poste budgétaire 02-110-00-454.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-7**

#### **5.7. PAVAGE NOUVEAU SECTEUR - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX**

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Les Services EXP Inc. pour la préparation des plans et devis, la surveillance et le contrôle pour les travaux d'ajout d'une piste multifonctionnelle et de pavage du nouveau développement de la Rocade;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jean-François Morin

**APPUYÉ DE :** la conseillère Stéphanie Lambert

et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER Les Services EXP Inc. au montant de 17 655 \$, plus taxes, le tout tel que mentionné dans la soumission produite le 20 décembre 2017 (réf.: 999-00056849-PP).

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront prises à même le poste budgétaire 22-300-00-720 et financées à même une taxe de secteur.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-8**

#### **5.8. ACHAT DE MODULE POUR DÉBITMÈTRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jean-François Morin

**APPUYÉ DE :** le conseiller Vincent Perron

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'achat d'un module pulse pour le débitmètre auprès de CDEDQ Compteurs d'eau du Québec, le tout telle que la soumission produite le 1er décembre 2017, au montant de 1 342,50 \$ avant les taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-412-00-414.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-9**

#### **5.9. CBVDF - DEMANDE D'APPUI FINANCIER**

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière reçu du Comité des bassins versants Delorme et Ferré;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Vincent Perron

**APPUYÉ DE :** la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER un montant de 500 \$ au Comité des bassins versants Delorme et Ferré (CBVDF).

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-610-00-996 et financées à même l'exercice courant.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-10**

#### **5.10. CBVDM - DEMANDE D'APPUI FINANCIER**

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière reçu du Comité des bassins versants des Douze et Métairie;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jean-François Morin

**APPUYÉ DE :** le conseiller Vincent Perron

et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER un montant de 500 \$ au Comité des bassins versants des Douze et Métairie (CBVDM).

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-610-00-996 et financées à même l'exercice courant.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-11**

#### **5.11. OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES MASKOUTAINS ET D'ACTON - NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a déposé, le 1er décembre 2015, le projet de loi 83 qui vise, notamment, à regrouper les offices d'habitation sur la base des territoires des MRC;

CONSIDÉRANT QUE nous avons appuyé le projet de regroupement des offices d'habitation de Saint-Hyacinthe, Acton Vale, Upton, Ste-Hélène de Bagot, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Ste-Madeleine, Saint-Pie et Saint-Dominique;

CONSIDÉRANT QU'à compter du 1er janvier 2018, ces offices seront regroupés sous une même entité, l'Office municipal d'habitation des Maskoutains et d'Acton;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de nommer un représentant de la municipalité au sein de ce conseil d'administration;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Vincent Perron

**APPUYÉ DE :** le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil nomme madame la conseillère Marie-Josée Beaugard comme représentante désignée de la municipalité de Saint-Dominique pour siéger au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation des Maskoutains et d'Acton pour un mandat de trois ans.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-12**

#### **5.12. SERVICE DES INCENDIES - EMBAUCHE DE NOUVEAUX CANDIDATS**

CONSIDÉRANT QUE nous devons conserver un minimum de membres dans le service;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de direction du service des incendies relativement à l'embauche d'un nouveau candidat;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Lise Bachand

**APPUYÉE DE :** la conseillère Marie-Josée Beaugard

et résolu à l'unanimité :

DE FAIRE l'embauche de messieurs Sébastien Jacques, Olivier Grenon Labrecque et de Jason Turcotte au sein du service des incendies de Saint-Dominique.

**ADOPTÉE**

## **6. LÉGISLATION :**

### **6.1. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-331 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS**

Monsieur le conseiller Hugo Mc Dermott donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, le règlement numéro 2018-331 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-13**

### **6.2. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-331 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS**

CONSIDÉRANT QUE la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le 1er novembre 2011 son premier code d'éthique et de déontologie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de toute municipalité doit remplacer son code d'éthique et de déontologie des élus avec ou sans modification et ce avant le 1er mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance du 16 janvier 2018;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Hugo Mc Dermott

**APPUYÉ DE :** la conseillère Stéphanie Lambert

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le projet de règlement 2018-331 sans modification au règlement 14-281 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Dominique. Le projet de règlement fait partie intégrante du procès-verbal comme si au long cité.

**ADOPTÉE**

## **7. SERVICE DE L'URBANISME :**

### **7.1. RAPPORT DU SERVICE**

La compilation du mois de décembre 2017 est déposée au Conseil.



**8. SERVICE TECHNIQUE :**

**8.1. RAPPORT DU SERVICE DES EAUX USÉES**

Le rapport du mois de décembre 2017 est déposé au Conseil.

**9. SERVICE DE L'AQUEDUC :**

**9.1. RAPPORT D'EXPLOITATION - STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE**

Le rapport d'exploitation du mois de décembre 2017 est déposé au Conseil.

**10. CORRESPONDANCE :**

**10.1. SOMMAIRE DE LA CORRESPONDANCE**

Le sommaire de la correspondance du mois de décembre 2017 est déposé au Conseil.

**11. DIVERS :**

Aucun sujet n'est discuté à ce point.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-14**

**12. LEVÉE DE LA SESSION**

L'ordre du jour de cette séance ordinaire du Conseil municipal étant épuisé,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jean-François Morin

**APPUYÉ DE :** le conseiller Vincent Perron

et résolu à l'unanimité :

DE LEVER cette séance à 20 h 28.

**ADOPTÉE**

---

Robert Houle  
Maire

---

Christine Massé  
Directrice générale et secrétaire-trésorière